



12ème MEETING DES MAITRES DE PONT DE CLAIX

**Centre Aquatique Flottibulle
83, cours St André
38800 Le Pont de Claix**

Bassin de 25m, 5 couloirs

Le Pont de Claix Natation GUC water-polo a le plaisir de vous inviter à participer au 12^{ème} meeting des maîtres qui aura lieu au centre aquatique Flottibulle

1^{er} Samedi 4 février 2023

Les Clubs participants devront présenter au moins 1 officiel

REGLEMENT

La compétition se déroulera conformément aux règlements de la F.F.N.

Programme des épreuves

Nota : pour des raisons d'organisation, le club se réserve le droit de modifier l'heure de début des épreuves.
Les clubs seront alors avertis individuellement.

-  18 H 30 : accès aux vestiaires
-  18 H 40 : ouverture du bassin pour l'échauffement
-  19 h 40 : évacuation du bassin
-  19 h 50 : début des épreuves

50 papillon dames  50 papillon messieurs

100 dos dames  100 dos messieurs

50 nages libre dames  50 nages libre messieurs

100 papillon dames  100 papillon messieurs

400 nage libre dames  400 nage libre messieurs

50 brasse dames  50 brasse messieurs

100 nage libre dames  100 nage libre messieurs

200 4 nages dames  200 4 nages messieurs

50 dos dames  50 dos messieurs

100 brasse dames  100 brasse messieurs

relais 4 X 50 nage libre mixte

(Trois épreuves individuelles maximum par nageur)

Des récompenses seront remises aux premières Dames et premiers Messieurs à la table de cotation. - Une récompense sera remise au premier relai mixte.

La compétition se terminera par un pot de l'amitié....

Les engagements seront à faire en ligne.

Pour des informations complémentaires vous pouvez contacter

Cécile : cecile.nat.wp@gmail.com 06.60.14.41.04 ou Régis : clauderegis17@gmail.com

Tarifs des épreuves : 3 euros par épreuve individuelle et 4 euros par relais)

Le règlement sera effectué par chèque à l'ordre du PCL NAT GUC WP

et devra être envoyé à l'adresse suivante : **Janine GUERIN 108 avenue Joliot Curie 38760 VARCES**

Ou par virement : IBAN FR76 1027 8089 1800 0790 4934 063 BIC : CMCIFR2A

ATTENTION : les engagements ne seront pris en compte qu'après réception du paiement.